



ESAO

20 Septembre 2005 Édition n° 21

À l'intérieur de cette édition: Points saillants pour l'automne 2005

- 1 Entreprises à haut risque et de la dernière chance
- 2 Conseil scolaire de Thunder Bay – Amende de 75 000 \$
- 2 Nouveau site web de l'ESAO
- 2 Vous nous l'avez demandé
Exigences de formation Simdut
- 3 Chaises de bureau – Quelle est l'exigence?
- 4 Besoins de développement professionnel?
- 5 Ateliers régionaux de l'ESAO
- 6 Activités, cours régionaux et coordonnées

ESAO
4950 Yonge Street Suite 1505
Toronto, Ontario M2N 6K1
www.esao.on.ca

Entreprises à haut risque ou qui en sont à leur «dernière chance»

Jusqu'à maintenant, la plupart de nos clients sont au courant de l'initiative du ministère du Travail qui concentre l'attention sur les entreprises ayant le taux d'accident le plus élevé.

Au cours de la dernière année, nous avons exécuté des programmes pilotes, conjointement avec le ministère du Travail et la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT), dans plusieurs secteurs industriels et de la construction. Les résultats indiquent clairement que les entreprises ayant le taux d'accident le plus élevé s'améliorent lorsque les inspecteurs du Ministère entament des visites. Par conséquent, le ministère du Travail a décidé d'élargir l'initiative afin d'incorporer tous les secteurs d'employeurs de l'Ontario.

Bon nombre de nos clients ne se rendent peut-être pas compte que le processus comporte les deux initiatives qui suivent.

1. L'initiative visant les entreprises à haut risque est dirigée exclusivement par le ministère du Travail. À l'aide des données sur le taux de fréquence des accidents de travail de la CSPAAT, le Ministère a désigné les 2 p. 100 des entreprises qui affichent les pires résultats et leur rend visite quatre fois par année dans le but de les aider à améliorer leur rendement.
2. L'autre initiative visant les entreprises qui en sont à leur «dernière chance» concerne celles qui se classent presque dans les pires 2 p. 100. En théorie, elles ne constitueront pas le centre d'intérêt du Ministère pendant la

première année de l'initiative visant les entreprises à haut risque, mais lorsque les pires entreprises s'amélioreront, elles seront les prochaines sur la liste, d'où le nom d'initiative visant les entreprises qui en sont à leur «dernière chance». C'est la dernière chance qu'auront ces entreprises d'améliorer leur rendement avant de devenir la cible du Ministère.

Chacune des associations collabore avec la CSPAAT ainsi qu'avec le ministère du Travail et reçoit une liste des entreprises de leur secteur aux taux d'accidents les plus élevés qui les classent soit parmi le groupe à haut risque, soit parmi le groupe de «dernière chance». Il n'y pas de dédoublement, ces entreprises ne peuvent pas apparaître sur les deux listes. Le ministère du Travail a demandé aux Associations pour des lieux de travail sécuritaires de collaborer avec les entreprises qui en sont à leur «dernière chance». Nous espérons que ces entreprises choisiront de coopérer avec leur Association pour des lieux de travail sécuritaires et d'améliorer leur dossier de sorte qu'elles n'aboutissent pas sur la liste des entreprises à haut risque.

Dans le domaine de l'éducation, la situation est encore plus déroutante en raison du fait que plusieurs de nos entreprises appartiennent à l'annexe 2. Puisqu'elles ne signalent ni les salaires ni les renseignements sur les employés à la CSPAAT, des calculs du taux de fréquence des accidents s'avèrent impossibles. Le Ministère et la CSPAAT se penchent actuellement sur la question et semblent sur le point de trouver une solution. Entretemps, plusieurs entreprises de l'annexe 2 croient être exemptées des initiatives visant les entreprises à haut risque ou qui en sont à leur «dernière chance».

Dans le secteur de l'éducation, on enregistre 7 500 blessures indemnisables par année. Plus de 6 000 de celles-ci ont lieu dans nos entreprises de l'annexe 2, et la majorité de ces blessures surviennent dans des écoles. Ces dernières présentent pratiquement quatre fois le nombre de blessures indemnisables de l'ensemble

exigences pour les cours de formation y figurent toutes, SAUF celles pour le recyclage annuel. La section 6 traite des cours de formation offerts aux employés. Le paragraphe 3 mentionne que l'employeur est responsable de s'assurer que les cours de formation offerts sont appropriés afin de permettre aux employés d'utiliser les renseignements en vue de protéger leur santé et leur sécurité.

Si vous convenez que des cours de formation sur le SIMDUT sont obligatoires selon le règlement 860, vous pouvez vous reporter à la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*, article 42 (page 34 de notre manuel), qui stipule, au paragraphe, 1 que l'employeur doit assumer tout cours de formation qui peut être prescrit. Le paragraphe 3 stipule que l'employeur, de même que le comité, doit examiner les directives et les cours de formation offerts au moins une fois par année, ainsi que la familiarité des employés avec cette formation.

Les cours de formation sur le SIMDUT doivent comporter un volet «spécifique au milieu de travail». Pour bien des professions à «faible risque», la formation sur les connaissances «principales» ou «de base» sur le SIMDUT ainsi que savoir où et comment accéder à la fiche signalétique (FS), aux procédures d'urgence et d'élimination devraient suffire afin d'atteindre le but du règlement. En ce qui concerne les professions «à plus haut risque» ou comportent une «plus grande exposition» à des substances contrôlées, il doit y avoir un volet de «compétences» quant à la façon d'utiliser de manière sécuritaire certaines substances chimiques «spécifiques à l'emploi».

Par exemple, la formation sur le SIMDUT spécifique à l'emploi pour les secteurs technique ou commercial peut ne pas être

identique pour un travailleur et un professionnel.

Au bout du compte, la plupart des employeurs décident qu'il est plus aisé de simplement offrir des cours de recyclage génériques que de trouver un moyen de déterminer la familiarité de chacun des travailleurs avec le programme et de reformer les travailleurs qui en ont réellement besoin.

Afin de lire les commentaires du ministère du Travail sur cette Loi, sélectionnez le lien (Système d'information sur les matériaux dangereux utilisés au travail (SIMDUT) : Guide de la législation) à l'adresse suivante : <http://www.labour.gov.on.ca/french/hs/whmis/index.html>.

Chaises de bureau – quelle est l'exigence?

Il existe encore énormément de confusion en ce qui a trait aux chaises utilisées en milieu de travail. Qu'est-ce qui est acceptable? Cinq ou quatre pieds? Heureusement, cette explication vous aidera à comprendre la complexité des «chaises».

Des chaises de bureau à quatre rayons ou moins, avec ou sans roulettes, ne sont pas illégales. Elles se vendent habituellement comme des chaises de «cadre» ou des fauteuils de «bureau».

Vous pouvez les trouver dans la majorité des sites Web de fabricants, mais elles n'apparaissent généralement pas dans les catalogues publiés dans le grand public afin de décourager les personnes de les acheter comme solutions de remplacement «abordables».

La norme pour les bureaux de l'Association canadienne de normalisation (CSA), à laquelle la plupart des clients font référence, constitue présentement la norme pour les postes de travail.

Les normes relatives aux chaises sont, en fait, les normes du fabricant selon la structure et la stabilité.

La stabilité d'une chaise se détermine selon l'emplacement du centre de gravité lorsque utilisée par rapport à la «largeur utilisable» de la base. Lorsque le centre de gravité est déplacé en raison d'une mauvaise construction (décalage ou déplacement des sièges, installations mal fixées, roulettes défectueuses, entre autres), il faut ensuite tenir compte du déplacement.

C.-à-d. : Les rayons d'une chaise à quatre rayons doivent être environ 15 p. 100 (encore plus en cas de roulettes de mauvaise qualité) plus longs que ceux d'une chaise à cinq rayons afin d'avoir la même stabilité si tous les autres facteurs sont les mêmes. Lorsqu'une chaise à quatre rayons possède des «branches» assez longues, elle sera aussi stable qu'une chaise à cinq pieds ayant des «branches» plus courtes.

Dans les années 70 jusqu'au début des années 90, les chaises avec des socles très étroits, des sièges et des dossiers fixés au moyen de vis et des soudures bout à bout à rétreint étaient courantes. On les fabriquait afin de satisfaire aux besoins «des plus bas soumissionnaire», car la plupart des organisations ne possédaient aucune norme précise et encore moins nationale.

Les chaises à quatre pieds sont moins onéreuses à emballer et à expédier. Pour de nombreux fabricants, l'expédition était aussi chère (ou plus chère) que la fabrication elle-même. Cela a entraîné que les édifices publics étaient équipés de tabourets qui ont brisé, de chaises qui ont basculé, d'autres dont le dossier ou les pieds ont plié ou se sont brisés et qui représente, dans l'ensemble, du mobilier de bureau très mal conçu (mais abordable). Cela a entraîné l'obligation de n'acquiescer que des chaises plus stables, qui devaient, à l'époque, être fabriquées sur demande, à base évasée ou à cinq rayons.

Les normes actuelles ne sont en place que depuis cinq ans. Auparavant, il existait uniquement divers guides et pratiques

siège social et du personnel de l'ESAO. Des conférences majeures de ce type nécessitent une préparation de 12 mois. Plus nous nous approchons de la fin de l'année 2005, plus nous constatons qu'une conférence en 2006 de l'envergure à laquelle nous nous attendons serait impossible.

Nous espérons être en mesure d'organiser une autre Semaine du perfectionnement professionnel au mois de mai ou de juin 2006. Existe-t-il des cours sanctionnés par un certificat que vous aimeriez suivre au cours de cette semaine? Quel type de perfectionnement professionnel voulez-vous ou avez-vous besoin? Devez-vous former des formateurs à la phase II ou sur le SIMDUT?

Pour toute suggestion concernant cette Semaine du perfectionnement professionnel, veuillez adresser vos commentaires à Derek Zulesky, directeur du Service à la clientèle à l'adresse suivante : dzulesky@esao.on.ca.

Et qu'en est-il de 2007? La conférence annuelle de l'ESAO aura-t-elle lieu? C'est possible, et nous devrions le savoir d'ici juin 2006.

ATELIERS RÉGIONAUX DE L'ESAO

Les ateliers ci-dessous sont organisés de septembre jusqu'en décembre par les **consultants sur le terrain de la ESAO**. Tous les clients intéressés à participer à un ou à plusieurs ateliers ci-dessous doivent communiquer directement avec le consultant sur place en charge de l'activité. Si vous êtes intéressé à accueillir ou à prendre part à ces ateliers dans votre secteur, veuillez communiquer avec les consultants locaux ou envoyez-nous un courriel à l'adresse suivante : esao@esao.on.ca.

Niagara - Bill Urie

Sujet: Safety In Special Education
Date: 13 Octobre
Emplacement: Mohawk College, 135 Fennel Avenue W. Hamilton

Sujet: Dealing with Angry People
Date: 17 Octobre
Emplacement: McMaster University

East – Jean-Guy Raymond

Sujet: Workplace Inspection
Date: 13 Octobre
Emplacement: Renfrew County DSB, 499 Pembroke Street

Sujet: Principals Due Diligence
Date: 13 Octobre
Emplacement: Renfrew County DSB, 499 Pembroke Street

Georgian Bay - Normand Belanger

Sujet: Workplace Inspection/Student Placement
Date: 15 Octobre
Emplacement: Georgian Staffing Services, 50 Hune Street, Collingwood

Sujet: Workplace Inspection
Date: 24 Novembre
Emplacement: University of Guelph, 126 Christie Lane, Like Time Learning Centre - Ontario Vet College, Room 1715, Guelph

South West - Ed Hager

Sujet: Dealing with Angry People
Date: 14 Octobre
Emplacement: Multi-Cultural council of Windsor & Essex County 245 Janette Avenue, Windsor

Sujet: Dealing with Angry People
Date: 26 Octobre
Emplacement: The Workplace – County Outreach – 265 Front St., Sarnia

Sujet: Health and Safety Orientation
Date: 9 Novembre
Emplacement: Huron-Perth CDSB, 87 Mill Street, Dublin

Sujet: Dealing with Angry People
Date: 11 Novembre
Emplacement: Woodstock Public Library, 445 Hunter St. Woodstock

Sujet: Working Alone Workshop
Date: 15 Novembre
Emplacement: London – Western IAPA - 1069 Wellington Rd S. London

Sujet: Dealing With Angry or Difficult People
Date: 22 Novembre
Emplacement: London – Western IAPA - 1069 Wellington Rd S. London

Sujet: Supervisors Due Diligence
Date: 29 Novemb
Emplacement: Kings's University College, London

Sujet: Dealing With Angry or Difficult People
Date: 12 Décembre
Emplacement: London Regional Museum, 21 Wharncliffe Rd S. London

North West - Brian Smith

Sujet: Dealing with Angry People
Date: 14 Octobre
Emplacement: Northwestern (Diesel)World Wide Training 195 Gore St E ,Thunder Bay

Sujet: Dealing with Angry People
Date: 18 Octobre
Emplacement: Rainy River DSB 522 Second St E, Fort Francis

Sujet: Accident Investigations
Date: 19 Octobre
Emplacement: Thunder Bay Public Library. 254 Red River Road, Thunder Bay

Sujet: Working Alone Workshop
Date: October 14, 2005
Emplacement: Northwestern (Diesel)World Wide Training 195 Gore St E, Thunder Bay

Sujet: Slips, Trips & Falls Presentation w/resource books
Date: 26 Octobre
Emplacement: Lakehead DSB, 2135 Sills Street, Thunder Bay

GTA East - Mike Atkinson

Sujet: Supervisors Due Diligence
Date: 20 Octobre
Emplacement: Archdiocese of Toronto, Toronto

GTA West – Janice Gallant

Sujet: Supervisors Due Diligence
Date: 2 Décembre
Emplacement: Peel DSB, 5650 Hurontario St.

Francophone – Alain Chenard

Sujet: Inspection du Lieu de Travail
Date: le 1 Novembre
Emplacement: Le Conseil scolaire de district Catholique Franco-Nord 681 C, Chippewa St. W, North Bay

Sujet: Inspection du Lieu de Travail
Date: le 21 Novembre
Emplacement: Le Conseil scolaire de district Catholique Centre-Sud 110, Avenue Drewry, Toronto

Sujet: Inspection du Lieu de Travail
Date: le 22 Novembre
Emplacement: Le Conseil scolaire de district Catholique Centre-Sud 110, Avenue Drewry, Toronto

Sujet: Enquête Sur un Accident
Date: le 22 novembre
Emplacement: Le Conseil scolaire de district Catholique Centre-Sud 110, Avenue Drewry, Toronto

ACTIVITÉS ET COURS RÉGIONAUX OFFERTS PAR L’ESAO

Des cours et des rencontres ont été provisoirement prévues pour tout l’Ontario.

Les **conseillers locaux de l’ESAO** ont prévu les activités énumérées ci-dessous. Tout client qui veut participer à une ou plusieurs de ces séances doit communiquer directement avec le consultant local responsable de cette activité.

Si vous avez des inquiétudes ou des préoccupations par rapport à une activité prévue ou si vous voulez y participer, veuillez communiquer avec votre conseiller local de l’ESAO ou le bureau de l’ESAO, à Toronto, par téléphone au 1 877 732-3726 ou par courriel à l’adresse suivante : esao@esao.on.ca

Niagara - Bill Urie
(905) 312-9962

Sujet: Basic Certification
Date: Octobre 6, 13 & 20
Emplacement: Grand Erie DSB ,Brantford

Sujet: Basic Certification
Date: Novembre 8 – 10
Emplacement: District School Board of Niagara, Niagara

Sujet: Workplace-Specific Hazard Training
Date: Octobre 12, 26, 27, 31 et le 3 Novembre
Emplacement: Hamilton DSB Hamilton

Sujet: Workplace-Specific Hazard Training
Date: 21 Novembre
Emplacement: Grand Erie DSB, Brantford

Sujet: Workplace-Specific Hazard Training
Date: 24 Novembre
Grand Erie DSB, Brantford

Sujet: Workplace-Specific Hazard Training
Date: 1 Décembre
Emplacement: Grand Erie DSB, Brantford

Sujet: Client Network Meetings:
Date: 28 Octobre, Niagara
Emplacement: À venir

Francophone – Alain Chenard
(613) 837-2042

Date: 14, 15, et 16 novembre
Sujet: Formation de base à l’agrément
Emplacement :La Cite Collégiale Ottawa

Simdut Formation du formateur:
17 et 18 octobre - annulé
La Cite Collegiale
Ottawa

East – Jean-Guy Raymond
(613) 592-4491

Octobre 11, 12, 13
Basic Certification
Pembroke

Novembre 1, 2, 3
Basic Certification
Renfrew County DSB, Pembroke

Workplace-Specific Hazard Training
Date: 4 Novembre
Sujet: Biological, Chemical, Confined Space and Driving Hazards
Catholic DSB of Eastern Ontario

Workplace-Specific Hazard Training
Date: 18 Novembre
Sujet: Energy, Environmental, Ergonomic and Fire & Explosion Hazards
Catholic DSB of Eastern Ontario

Workplace-Specific Hazard Training
Date: 25 Novembre
Sujet: Machine, Noise, Physical & Slips and Falls Hazards
Catholic DSB of Eastern Ontario

Workplace-Specific Hazard Training
Date: 2 Décembre
Sujet: Working Alone, Working at Heights and Violence Hazards
Catholic DSB of Eastern Ontario

WHMIS Train-the-Trainer:
Octobre 27 & 28
Renfrew County DSB, Pembroke

North East - Doug Bennett
(705) 476-7433

Novembre 7,8 et 9
Basic Certification
North Bay, ON
Emplacement: À venir

Client Network Meetings:
6 Octobre, Timmins
Emplacement: À venir

Client Network Meetings:
20 Octobre
Sault Ste Marie
Emplacement: À venir

Client Network Meetings:
27 Octobre, Sudbury
Emplacement: À venir

North West - Brian Smith
(807) 344-6017

Septembre 19, 20, & 21
Basic Certification
Dryden
Keewatin-Patricia DSB

Octobre 3, 4 & 5
Basic Certification
Nipigon
Superior-Greenstone DSB

Novembre 8, 9, & 16
Basic Certification
Lakehead DSB, Thunder Bay

Workplace-Specific Hazard
Training
22 Septembre, Dryden
Keewatin-Patricia DSB

Workplace-Specific Hazard
Training
6 Octobre, Nipigon
Superior-Greenstone DSB

Workplace-Specific Hazard
Training
17 Novembre
Lakehead DSB - Thunder Bay
Slips & Falls, Violence,
Environmental Hazards

Client Network Meeting
30 Novembre
Emplacement: À venir

South West - Ed Hager
(519) 264-9738

Novembre 7, 14 & 21
Basic Certification
Emplacement: À venir

WHMIS Train-the-Trainer:
Octobre 20 & 21
London
Emplacement: À venir

Client Network Meetings:
1 Novembre, London
Emplacement: À venir

GTA East - Mike Atkinson
(416) 466-1923

Septembre 19, 20, & 21
Basic Certification
Toronto Public Library
Toronto

Octobre 4, 5, & 6
Basic Certification
Centennial College – Admin Building
Toronto

Novembre 9, 10, & 11
Basic Certification
4950 Yonge Street, 15th floor
Toronto

GTA West: - Janice Gallant
(905) 566-5056

Octobre 4, 6, & 12
Basic Certification Training
Halton Catholic DSB
Burlington

Octobre 25, 26, & 27
Basic Certification
Fasttrack Centre for Skills Dev.
Burlington (QEW & Guelph Line)

Client Network Meeting:
22 Novembre
Museum & Art Centres
Emplacement: À venir

Central Lakes - David Roger
(705) 876-1001

Octobre 25, 26, & 27
Basic Certification Training
Peterborough
Emplacement: À venir

Client Network Meeting:
14 Novembre
Belleville
Emplacement: À venir
Georgian Bay - Normand Belanger
(519) 623-1654

Octobre 4, 5, & 6
Basic Certification Training
Emplacement: À venir

WHMIS Train-the-Trainer:
Octobre 19 & 20
St. Jerome's University
Waterloo

Basic Certification
Novembre 15, 16 & 17
4950 Yonge Street, 15th floor
Toronto

Client Network Meeting:
16 Novembre
Kitchener/Waterloo
Emplacement : À venir

Bureaux et personnel de l'ESAO

L'ESAO sert toute entreprise qui figure à la cédule 1 des groupes tarifaire **810 et 817** de la CSPAAAT ainsi que les entreprises figurant à la cédule 2 du secteur de l'éducation.

Le siège social de l'ESAO est situé au 4950, rue Yonge, bureau 1505, Toronto (Ontario) M2N 6K1.

Communiquez avec votre conseiller local de l'ESAO pour obtenir de plus amples renseignements sur les cours et les produits.

Siège social de l'ESAO www.esao.on.ca
N° de téléphone : (416) 250- 8005
Sans frais : 1 877 732-3726
N° de télécopieur : (416) 250-9190

Ayez un automne sécuritaire! Conduisez prudemment !

Prochain communiqué:
Décembre 2005